



L'Incorruptible

Bulletin trimestriel des « Amis de Robespierre »

Avril 2007

n° 59

« Nulle puissance n'a le droit de supprimer le culte établi, jusqu'à ce que le peuple lui-même en soit détrompé » (ROBESPIERRE)

Editorial

A propos du Bicentenaire du Grand Sanhédrin

Dans le sillage du Concordat de 1801 reconnaissant le catholicisme comme la « religion de la majorité des Français », Napoléon I^{er} conclut des accords similaires avec les communautés protestantes en 1802 et

israélites en 1808. Ce dernier accord fut préparé par la réunion à Paris en 1807 du Grand Sanhédrin composé de cent onze « députés de la nation juive ».

Napoléon I^{er} accorda au judaïsme, au protestantisme et au catholicisme le statut de « religion officielle de France » et, à ce titre, décida que l'état rémunérerait rabbins, pasteurs et prêtres. Cette attitude de l'Empereur n'était pas sans arrières pensées politiques. Ainsi les Articles organiques ajoutés au Concordat en 1802 instaurent une tutelle sur les Eglises catholique et protestante et leur demandait de participer à la campagne de propagande en faveur du Consulat. Cette



1801 : Signature du Concordat

campagne atteignit son apogée avec la publication en 1806 du « Catéchisme à l'usage de toutes les Eglises de l'Empire français » ; en réponse à la question « Quels sont (...) nos devoirs envers Napoléon I^{er}, notre empereur ? », on pouvait y lire :

« L'amour, le respect, l'obéissance, la fidélité, le service militaire, les tributs ordonnés pour la conservation et la défense de l'Empire (...) »

De même dans le cadre du « pacte social » scellé à cette occasion entre les Juifs et les nations, le Grand Sanhédrin, prescrivit « religieusement l'obéissance au loi de l'Etat en matière civile et religieuse. »

Les accords passés entre 1802 et 1808 (date de la création des Consistoires israélites) ont marqué tout le XIX^e siècle et, malgré la Loi de 1905 sur la séparation des Eglises et de l'Etat, continuent à être appliqués en Alsace Lorraine.

Mais ces accords ont-ils été un progrès par rapport aux décisions prises par les Constituants en 1789. Lors du débat du 23 septembre 1789 sur l'octroi du droit de vote aux comédiens et aux juifs, la question avait été tendue positivement suite aux interventions de Robespierre et du comte de Clermont-Tonnerre

- Robespierre intervint deux fois dans le débat pour développer l'argument « qu'on ne peut priver aucuns des individus de ces classes /comédiens et juifs des droits sacrés que leur donne le titre d'hommes»

- Quant au compte de Clermont -Tonnerre il pourfendit les désirs communautaristes de certains juifs alsaciens : « Il faut tout refuser aux juifs comme nation et accorder tout aux juifs comme individus ; il faut méconnaître leurs juges, ils ne doivent avoir que les nôtres (...) Il faut qu'ils ne fassent dans l'état ni un corps politique ni un ordre ; il faut qu'ils soient individuellement citoyens. »

On voit combien la question du communautarisme religieux fut au centre de vigoureux affrontements durant les années 1789 / 1808.

Aussi le Comité directeur de l'A.R.B.R. a-t-il décidé d'inaugurer, à l'automne prochain, son cycle de séminaires par une intervention, sur ce sujet, de notre Président, Georges SENTIS, Docteur en Histoire et auteur d'un récent ouvrage « pédagogique » intitulé : « Comprendre les racines de l'antisémitisme contemporain ».

Quelque part dans la foule de Notre-Dame, le 2 décembre 1804 ?

L'année 2005 a vu le musée du Louvre présenter une exposition consacrée au tableau de Jacques-Louis DAVID



improprement appelé « le SACRE ».

Le peintre montre le moment où après s'être auto-couronné l'Empereur pose la couronne sur la tête de Joséphine de Beauharnais. Un remarquable catalogue, rédigé par Sylvain LAVEISSIERE, commissaire de l'exposition, accompagnait celle-ci.

Cet auteur part du moment où Napoléon a eu l'idée de légitimer le coup d'Etat du 18 Brumaire : il s'est entouré de spécialistes qui ont écrit chacun un chapitre qui, sur les tractations entre Pie VII et l'Empereur, qui, sur la décoration de Notre-Dame, qui, sur les objets utilisés pendant le sacre etc...

Puis vient le plat de résistance. C'est Napoléon en personne qui a commandé le tableau à DAVID et grâce à Laveissière nous assistons

à la naissance matérielle et artistique du projet.

L'Empereur a régulièrement suivi la genèse des préparatifs puis l'élaboration du tableau.

Nous y apercevons des personnages qui n'ont pas assisté à l'événement. En tout premier lieu, Madame Mère, qui se trouvait à Rome ce jour là et avait refusé de participer personnellement à la mascarade.

Dans le catalogue, le tableau (il mesure 6,6 m sur 9,8 m) est reproduit intégralement. LAVEISSIERE l'a ensuite silhouetté et a numéroté tous les personnages. Puis il a consacré une courte biographie à chacun d'eux en indiquant leur rôle.

C'est ainsi qu'on voit que DAVID a peint la tête de Jules CESAR sur le corps de l'ecclésiastique qui se trouve juste derrière l'Empereur. Reminiscence de l'ancien Président du Comité de Salut public qui avait promis de boire la ciguë avec ROBESPIERRE ?



« Flambeau de la Provence » et ROBESPIERRE à « La chandelle d'Arras ».

Je me suis alors mis à examiner très attentivement les personnages et j'ai eu la grande surprise d'apercevoir que la tête de l'ambassadeur espagnol, qui se trouve à côté du candélabre situé à l'extrême gauche de l'autel ressemblait étrangement à celle de MAXIMILIEN ROBESPIERRE.

J'ai voulu vérifier une photographie du portrait de l'Incorruptible qui se trouve au musée CARNAVALET pas de doute, c'est bien MAXIMILIEN

Mais, qu'est-ce qui a bien pu pousser Jacques-Louis DAVID à honorer de la tête de ROBESPIERRE, Monsieur l'Ambassadeur d'Espagne ?

Mystère !

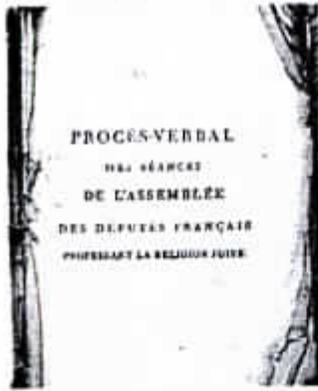
A moins que DAVID ait intentionnellement placé le portrait de son ami Robespierre auprès d'un des chandeliers du maître-autel de Notre-Dame, en souvenir d'un pamphlet paru au début des Etats-Généraux où l'on comparait MIRABEAU-ainé au



M. DUMEUSE (Arras)

Illustrations : 1°) Fragment du tableau de DAVID. 2°) Ambassadeur d'Espagne sous les traits de Robespierre. 3°) David, qui s'est représenté lui-même parmi les spectateurs

Par décret du 30 mai 1806, l'empereur convoqua à Paris les députés de la nation juive afin « *de pouvoir apprendre qu'il ne compte parmi ses sujets de la religion juive que des sujets fidèles et décidés à se conformer en tout aux lois et à la morale que doivent suivre et pratiqués tous les Français* »



Ces 110 députés juifs députés venaient de 36 départements, dont une trentaine hors de l'hexagone (15 parlaient italien et 15 autres allemand)

Un quart venait du Bas Rhin et du Haut Rhin, une dizaine de la Seine.

La plupart étaient propriétaires ou négociants, un seul était médecin et deux agriculteurs. Il y avait parmi 14 rabbins.

Ils se sont réunis dès le 26 juillet 1806 dans une salle annexe de l'Hôtel de ville de Paris.

Ils avaient à répondre à douze questions

Elles furent formulées par Molé, l'un des 3 Commissaires désignés par l'Empereur qui précisa en préambule : « *Sa Majesté veut que vous soyez Français ; c'est à vous d'accepter un pareil titre et de songer que ce serait y renoncer que de ne pas vous en rendre dignes* ».

1°) Est-il licite aux juifs d'épouser plusieurs femmes ?

2°) Le divorce est-il permis par la religion juive ?

Le divorce est-il valable sans qu'il soit prononcé par les tribunaux et en vertu des lois contradictoires à celle du Code français ?

3°) Une Juive peut-elle se marier avec un Chrétien, et une Chrétienne avec un Juif ? ou la loi veut-elle que les juifs ne se marient qu'entre eux ?

4°) Aux yeux des Juifs les Français sont-ils frères ou sont-ils étrangers ?

5°) Dans l'un et dans l'autre cas quels sont les rapports que leur loi leur prescrit avec les Français qui ne sont pas de leur religion ?

6° Les Juifs nés en France et traités par la loi comme des citoyens français regardent-ils la France comme leur patrie ? ont-ils l'obligation de la défendre ? sont-ils obligés d'obéir aux lois et de suivre les dispositions du Code civil ?

7°) Qui nomme les rabbins ?

8°) Quelle juridiction de police exercent les rabbins parmi les Juifs ? Quelle police judiciaire exercent-ils parmi eux ?

9°) Ces formes d'élection, cette juridiction de police judiciaire sont elles voulues par leurs lois, ou seulement consacrées par l'usage ?

10°) Est-il des professions que la loi des juifs défende ?

11°) La loi des Juifs défend-elle de faire l'usure à leurs frères ?

12°) Leur défend-elle ou leur permet-elle de faire l'usure aux étrangers ?

Les discussions durèrent jusqu'à la mi-septembre. Elles furent souvent animées, parfois même tumultueuses mais les réponses le plus souvent adoptées à la quasi unanimité.

Sur certaines, et notamment concernant les mariages, les rabbins tentèrent en vain d'imposer qu'ils soient les seuls autorisés à y répondre car concernant la théologie.

Le texte final fut adopté à l'unanimité.

Dans la cérémonie de clôture les Commissaires déclarèrent :

« S.M. l'Empereur a vu avec satisfaction vos réponses ; elle nous a chargés de vous faire connaître qu'elle avait applaudi à l'esprit qui les a dictées... Si quelque personnage des siècles écoulés revenait à la lumière, et qu'un tel spectacle vint frapper ses regards, ne se croirait-il pas transporté dans les murs de la cité sainte, ou ne penserait-il pas qu'une révolution terrible a renouvelé les choses humaines jusque dans leurs fondements ? Il ne se tromperait pas, messieurs : c'est au sortir d'une révolution qui menaçait d'engloutir les religions, que les autels et les trônes se relèvent de toutes parts pour protéger la terre. Une foule insensée avait tenté de tout détruire ; un seul homme est venu et a tout réparé... Il a vu répandu sur la surface du globe, les restes épars d'une

nation aussi célèbre par son abaissement qu'aucun peuple le fut jamais par sa grandeur. Il était juste qu'il s'occupât de son sort, et l'on devait s'attendre que ces mêmes Juifs qui tiennent une si grande place dans le souvenir des hommes, fixeraient l'attention d'un prince qui doit à jamais remplir leur mémoire.

Les Juifs, accablés du mépris des peuples et souvent en butte à l'avarice des souverains, n'ont point encore été traités avec justice. leurs coutumes et leurs pratiques les isolaient des sociétés, qui les repoussaient à leur tour ; ils n'ont cessé d'attribuer aux lois humiliantes qui leur étaient imposées, les désordres et les vices qu'on leur reproche...

Sa Majesté a voulu qu'il ne resta aucune excuse à ceux qui ne deviendraient pas citoyens ; elle vous assure le libre exercice de votre religion, et la pleine jouissance de vos droits politiques ; mais en échange de l'auguste protection qu'elle vous accorde elle exige une garantie religieuse de l'entière observation des principes énoncés par vos réponses »

Les députés juifs manifestèrent sur le champ une reconnaissance sans borne à l'Empereur

La décision fut prise de réunir le 20 octobre à Paris un grand sanhédrin.

Arras a-t-elle toujours « honte de Robespierre » comme le titrait un magazine parisien à la veille du bicentenaire ?

Le récit de l'inauguration mouvementée (en octobre 1933) du buste de Robespierre, resté enfermé depuis, est maintes fois ressassé pour prouver que l'Incorruptible est détesté dans sa ville natale.



Et pourtant :

Il y a depuis 1923 une rue Robespierre à Arras.

La maison qu'il occupa jusqu'à son départ pour Versailles en 1789, a été achetée et récemment restaurée par la ville, et elle est partout signalée comme un site historique.

La brasserie où s'écoula son enfance est, elle aussi, marquée d'une plaque.

Le plus ancien lycée d'Arras porte depuis 1969 le nom de Robespierre. Le buste de l'Incorruptible y a été érigé dans la cour en 1990

Une nouvelle belle résidence a été baptisée Robespierre, et son portrait est en bonne place dans une brasserie réputée de la ville.

Un café et une station service ont même porté son nom .

En 1988, la Société des Etudes Robespierristes est venue tenir un séminaire à Arras suivi d'un banquet républicain et d'une conférence publique de Michel VOVELLE qui a rempli la plus grande salle de la ville. Des commerçants avaient, pour la circonstance, décoré leur vitrine du portrait du révolutionnaire arrageois.

Quand, en 1989 M. JEANNENEY, le grand ordonnateur des manifestations du Bicentenaire, fut accueilli par le préfet du Pas-de-Calais, celui-ci, M. DOMINE, osa, sans trop émouvoir le nombreux public, dire sa déconvenue de n'avoir pas trouvé, en arrivant à Arras, une statue de Robespierre en place publique.

Aucune des conférences ou expositions de l'Association des Amis de Robespierre, n'a lieu depuis 20 ans à la moindre réaction d'hostilité.

Arras serait-elle alors devenue fière d'être la ville natale d'un des personnages les plus illustres de son histoire ?

On n'en est pas là, loin s'en faut.

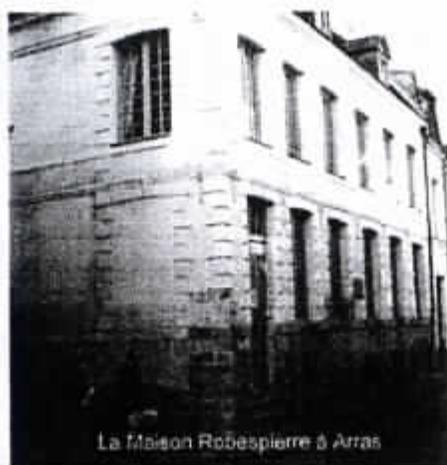
Certes le temps est révolu où les vieilles familles héritières des échevins nobles ou bourgeois, rappelant à l'envi leurs quelques ascendants décapités sous la Terreur, dominaient encore la ville. Révolue aussi cette période de 1933, où le nazisme triomphait à nos frontières et où Arras comptait un actif noyau de pourfendeurs de la République qui s'avérèrent capables de perturber une cérémonie d'hommage à Robespierre et la Révolution, présidée par la municipalité avec le concours de hautes personnalités. Dire que les Arrageois approuvèrent les activistes qui empêchèrent que leur ville ait une statue de Robespierre en place publique, c'est abusif.

Radicaux et socialistes étaient alors suffisamment influents pour diriger la municipalité (ralliée au Front Populaire quelques années plus tard) et ils affichaient dans leur presse une évidente admiration pour l'Incorruptible. En 1939 une foule importante se pressa pour écouter M. Thorez, secrétaire du PCF, venu dans la ville de Robespierre célébrer le 150ème anniversaire de la Révolution.

Sous l'occupation, la proposition d'élus d'extrême-droite de débaptiser la rue Robespierre, ne connut pas de suite.

De la Libération à 1975 la ville fut dirigée par le socialiste Guy MOLLET, parfois surnommé le ROBESPIERROT à Paris pour son admiration affichée pour Robespierre et dont le portrait ornait, dit-on, son bureau au siège de la SFIO. Mais jamais il n'afficha ces mêmes sentiments à l'hôtel de ville ni n'en fit sortir le fameux buste scellé dans une salle fermée au public.

On peut penser que ses alliés MRP au sein du conseil municipal durant 26 ans et le soutien que lui apportaient les milieux chrétiens encore fort influents ne l'auraient pas admis.



La Maison Robespierre à Arras

Il faut ici rappeler que l'Artois, profondément attachée à l'Espagne catholique n'accepta qu'à contre-cœur en 1659 son rattachement à la France, et que, sous la Révolution, les prêtres réfractaires y furent plus nombreux et souvent plus fervents contre-révolutionnaires que partout en France. Encore aujourd'hui l'Eglise ne veut oublier : ni la chasse impitoyable que leur fit Joseph LE BON, envoyé en mission à Arras, et ni non plus admettre que Robespierre paya pourtant cher de s'être opposé à l'intolérance religieuse.



L'enseignement confessionnel est encore relativement important dans la ville de l'évêché, et il n'est pas rare qu'il soit associé à des spectacles où la Révolution est toujours synonyme de persécutions.

Tel ne fut pas l'avis des lycéens d'Arras qui, lors des événements de 1968, se constituèrent en comité qui prit de nom de « Comité d'action Robespierre ». Ils appuyèrent ce faisant la démarche auprès de la municipalité, de plusieurs de leurs professeurs, puis du conseil d'Etablissement demandant de baptiser « Lycée Robespierre » leur établissement qui n'avait jusqu'alors pas de nom. Après la mairie, les autorités académiques, non sans de fortes réticences, donnèrent leur accord en novembre 1969. Mais jamais aucune autorité n'a voulu depuis l'inaugurer

Les cérémonies du Bicentenaire furent comme l'avait voulu le Président de la République MITTERRAND, les plus consensuelles possibles. A Arras, plus qu'ailleurs, la consigne fut donc donnée : « On ne parlerait pas de Robespierre, car il réveillerait ici trop de polémiques ». C'était faire trop d'honneur aux trublions de 1933, et les Arrageois, et pas seulement les « Amis de Robespierre » (bien qu'ils y furent pour beaucoup) passèrent outre ces directives timorées. Spectacles, expositions, concerts, colloques et conférences consacrés à Robespierre ne manquèrent heureusement pas dans sa ville natale.

On peut considérer qu'à Arras les opinions à son égard sont devenues bien moins tranchées.

C'est aussi sans doute l'avis de la municipalité arrivée aux affaires en 1995 et qui prit acte du fait qu'Arras pouvait revendiquer d'être aussi « la ville de Robespierre » et ajouter à ce titre un autre fleuron à ses nombreux atouts touristiques. C'est ainsi que fut remise en état sa maison, mais sans quand même en faire un vrai lieu de mémoire : on n'y rappelle que le plus chichement possible les premières années de l'enfant du pays et surtout pas le grand révolutionnaire qu'il fut.



Les Arrageois n'accepteraient plus que la ville ne se réclame pas du souvenir de Robespierre, mais sont encore nombreux à méconnaître le personnage considérable que fut leur concitoyen : défenseur des plus pauvres, de l'égalité pour tous, du suffrage universel, de l'abolition de la peine de mort et sauveur de la patrie en danger

C'est pourquoi ils n'ont toujours pas revendiqué que leur ville accorde à « l'homme clé de la Révolution », la place qui devrait être accordée à sa mémoire et que symboliserait pour le moins une statue au cœur de la ville.

Christian Lescureux

12 mai 2007 à BLERANCOURT

L'Association Pour la sauvegarde de la Maison de Saint-Just, présidée par M. VINOT vous invite à son Assemblée annuelle sur le thème « Dieu et l'Amérique, regard sur la Révolution américaine » avec la participation de M. Bernard COTTRET, universitaire. Après un repas au « Griffon » présentation du château musée de la coopération franco-américaine par le conservateur du Musée et visite du parc

Départ collectif prévu d' Arras dès 8 h..30. S'inscrire par téléphone ou fax au 03 21 55 30 71 .

COMMANDANT DE « L'ESCADRON SACRE »

Grouchy, le grand absent de Waterloo !

Grouchy dont l'exécution trop stricte des ordres de Napoléon lui fit manquer à Waterloo son rendez-vous avec l'Histoire *

Grouchy dont l'Empereur, plus tard à Sainte-Hélène, épilouquant sur cette funeste journée du 18 Juin 1815 dira : *"La conduite du Maréchal Grouchy était aussi imprévisible que si, sur sa route, son armée eût éprouvée un tremblement de terre qui l'eût engloutie"* tout en rajoutant : *"Non, non, Grouchy n'a pas agi avec l'intention de trahir, mais il a manqué d'énergie."*

On peut compter derrière soi trente cinq années d'une carrière militaire exemplaire émaillée d'assez jolis faits d'armes, avoir été parmi les plus brillants officiers de cavalerie de son époque et certainement l'un des officiers généraux de l'armée impériale les plus capables, et voir toute cette réputation ternie, voire effacée parce que l'on a, ô ironie, respecté l'un des préceptes fondamentaux de la discipline militaire, laquelle se fonde toute entière sur l'obéissance. Car c'est pour avoir obéi un peu trop à la lettre aux ordres qu'il avait reçus de l'Empereur que le Maréchal Grouchy a été de son vivant, et reste d'ailleurs pour la postérité, celui qui, en manquant le rendez-vous de Waterloo a endossé l'écrasante responsabilité de l'irréparable désastre dans lequel a sombré l'Empire. Mais il fut une autre époque : Grouchy est en Italie où il commande une division de cavalerie légère quand l'Empereur, qui prépare la guerre contre la Russie, le nomme à la tête du 3e corps de réserve de cavalerie de la Grande Armée, lequel va particulièrement s'illustrer à la Moskowa, lors des charges épiques contre les positions russes de la grande redoute de Borodino.

C'est au cours de l'une de ces actions qu'il est blessé par un biscailen. Il est à peine guéri quand commence la tragique retraite au cours de laquelle il reçoit le commandement de l'"escadron sacré".

Le 23 Novembre 1812, à Bobr, en pleine retraite de Russie, l'Empereur décide la création d'une garde spécialement chargée de sa protection dont il confie le commandement à Grouchy.

Avec son habituel sens de la formule, Napoléon, dans le 29e Bulletin de la Grande Armée, lui donne le nom d'"escadron sacré".

Celui-ci regroupe des officiers de tous grades, y compris des généraux, sans troupes, mais encore montés, soit environ trois cents cavaliers.

Dans cette formation qui sera dissoute après le départ de l'Empereur, les lieutenants et les capitaines servent comme simples cavaliers, les commandants et les colonels comme maréchaux des logis, les généraux de brigade comme lieutenants et les divisionnaires comme capitaines.

C'est à ma connaissance l'unique cas dans l'histoire de l'Armée française où des officiers supérieurs acceptèrent - temporairement certes ! - d'être rétrogradés de leur plein gré !

(L'"escadron sacré" est à distinguer de l'"escadron Napoléon". Composé de cent vingt cheveu-légers polonais sous les ordres du colonel Jerzmanowski, l'"escadron Napoléon" fut autorisé à accompagner l'Empereur durant son exil sur l'île d'Elbe.)

* GROUCHY accusé à tort de la défaite de Waterloo ?

Napoléon pénètre en Belgique à la tête de ses troupes le 15 Juin et traverse la Sambre à Charleroi en vue de se placer entre les deux armées de la Sainte Alliance. Ainsi commence la Campagne de Belgique.

Le plan qui avait fonctionné à Wagram est sur le point de se répéter. Napoléon n'a plus qu'à choisir de combattre l'une des deux armées la vaincre et l'autre se soumettra !

Contre les Prussiens de Blücher il envoie son aile droite commandée par le Maréchal Grouchy. Contre les Anglais de Wellington il envoie son aile gauche commandée par le Maréchal Ney ; mais Ney le fougueux, le courageux, l'imprévisible aussi laisse filer Wellington.

Les Prussiens sont battus le 16 Juin à Ligny et se retirent en bon ordre. Le 17 Juin, Napoléon donne l'ordre à Grouchy de poursuivre Blücher à la tête de la réserve de cavalerie et des 3e (Vandamme) et 4e corps (Gérard) pour empêcher sa jonction avec Wellington. Mais le Prussien masque le mouvement de ses troupes en laissant une arrière-garde en rideau.

Le 18 Juin, Grouchy, sur la route de Wavres, entend le bruit des canons de la bataille de Mont-Saint-Jean. Il ne se retourne pas. Il n'a reçu aucun ordre en ce sens. Ses Généraux le pressent de rejoindre le champ de bataille mais Grouchy ne bouge pas. *"Si l'Empereur avait voulu que je prisse part à la bataille il me l'aurait fait savoir"* dit-il. Blücher, lui, s'est échappé et arrive à Waterloo. Le sort en est jeté !

Dans ses Mémoires, Napoléon rend Grouchy responsable du désastre de Waterloo. Mais sans doute la défaite doit-elle être recherchée dans la succession des décisions hasardeuses, des hommes qui n'étaient pas à leur place, une communication mal organisée et des ordres mal interprétés...



Emmanuel de GROUCHY
Maréchal 1766-1846

Nous avons perdu un ami

M. Jean DOMINE, membre assidu de notre association est décédé brutalement le 28 février dernier.

Préfet du Pas-de-Calais de 1985 à 1990, M. DOMINE, avait affiché, notamment lors du bicentenaire de la Révolution son admiration pour Robespierre, regrettant publiquement que celui-ci n'ait toujours pas sa statue à Arras. Il participait activement à nos activités et à celle des Rosati et donnait volontiers des conférences sur Robespierre.

Une pièce de théâtre pour le 250^{ème} anniversaire

Etudiante en droit, Melle Caroline FREGEAC, prépare pour 2008 une pièce de théâtre mettant en scène Robespierre et Camille Desmoulins. Elle est venue faire part de son projet à notre Comité qui a l'accueilli favorablement et découvrira l'œuvre achevée en novembre, lors d'une lecture publique.

Robespierre en Sicile

Toutes nos félicitations à Santina MOLINO qui a brillamment soutenu à la faculté des Sciences de la Formation de MESSINE en Sicile, un mémoire de littérature française, consacré aux ORATEURS DE LA REVOLUTION FRANCAISE.

Melle MOLINO, (en photo ci-contre) avait accordé une large place dans son travail à l'étude des discours de ROBESPIERRE et illustré son propos d'une riche documentation sur l'Incorruptible qui a impressionné le jury.

Il faut dire que le directeur de mémoire de Santina MOLINO est notre amie Michèle CAMPAGNE professeur de Faculté à Messine qui, avec l'Alliance Française qu'elle anime là-bas, a contribué à faire connaître notre illustre compatriote. Elle avait notamment organisé à Messine, Catane et Palerme des conférences et expositions sur Robespierre lors du bicentenaire de la Révolution.

**Robert DESNOS défenseur de Robespierre**

Le poète et Résistant Robert DESNOS, ne souffrait pas qu'on puisse médire de Robespierre. Il ne pardonna pas à un rédacteur du journal « *le Gaulois* » d'avoir un jour traité le révolutionnaire de : « fripouille et de profiteur de guerre ». Il décida donc (il avait alors 23 ans) d'une expédition punitive. Accompagné de Breton, Eluard et Ernst, Desnos convoqua au Café Le Napolitain l'auteur de ces insultes, et le gifla publiquement.

Georges SAND et Robespierre

Georges Sand, 1804-1876

La Maison Robespierre à Arras, occupée par les « Compagnons du Devoir » a accueilli récemment une exposition sur « *George SAND et le Compagnonnage* ». Une occasion de rappeler ce que la dame de Nohant disait de l'Incorruptible : « *Soyons justes enfin et ne craignons pas de la dire : Robespierre est le plus grand homme de la Révolution et l'un des plus grands hommes de l'histoire. Ce n'est pas à dire qu'il n'ait pas eu des fautes, des erreurs et par conséquent des crimes à se reprocher ; entraîné sur une pente rapide, il fut au niveau des malheureuses théories du moment, bien que supérieur à tous les hommes qui les appliquaient. Mais dans quelle carrière politique orageuse, l'histoire nous montre-t-elle un seul homme pur de quelques péchés contre l'humanité ? Quel grand ministre, quel grand prince, quel grand capitaine, quel grand législateur n'a commis des actes qui font frémir la nature et révoltent la conscience ? Pourquoi donc Robespierre serait-il le bon émissaire de tous les forfaits qu'engendre ou subit notre malheureuse race dans ses heures de lutte suprême* ». (Histoire de ma vie)

Le chanoine BERTHE est décédé

Historien et créateur des Archives historiques du Diocèse à Arras, Léon BERTHE est décédé récemment à l'âge de 84 ans. Il avait publié un important ouvrage (fruit d'une thèse de doctorat) sur Dubois de Fosseux, ce noble révolutionnaire, secrétaire de l'Académie Royale d'Arras et Membre des Rosati et, à ces titres, familier de Robespierre. L'abbé Berthe avait parfois collaboré aux AHRF ; il avait aussi découvert et fait paraître des textes inédits de Robespierre (comme celui sur « les bâtards ») et il nous faisait volontiers partager la grande connaissance qu'il avait de la Révolution en Artois.

Robespierre en tête de pipe

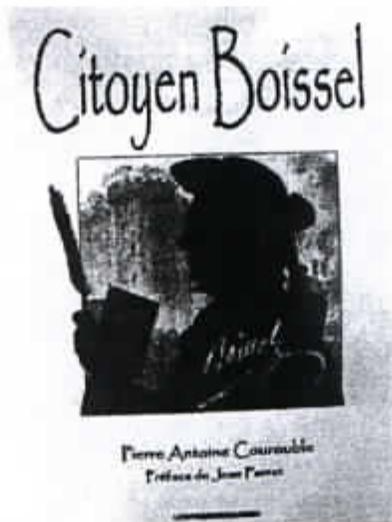
On sait que la ville de Saint-Omer, aussi peuplée qu'Arras en 1789 et pourtant géographiquement mieux située pour être choisie comme chef-lieu du département, a difficilement accepté de se voir préférer la capitale de l'Artois. Robespierre ne fut pas pour rien dans cette décision de la Constituante, mais apparemment tous les Audomarois ne lui en voulurent pas trop de cette décision, et, comme la fabrication de pipes en terre était une des activités importantes de la ville, ils en firent une série avec sa tête en guise de fourneau.



Tête de Pipe de St Omer

BOISSEL, révolutionnaire, père oublié du socialisme

Pierre Antoine COUROUBLE vient de publier un livre consacré à François BOISSEL ardent révolutionnaire dont il s'explique mal qu'il ait sombré dans un total oubli après avoir connu une grande notoriété pour les idées très avancées qu'il développait dans ses ouvrages.



François BOISSEL né à Joyeuse (Ardèche) en 1753, est d'abord avocat à Paris avant de partir pour St Domingue où il fait une fortune éphémère. Revenu en France en 1777, il publie un « *Discours sur les servitudes publiques* » où, à propos d'urbanisme, il met en cause le droit de propriété ; puis en 1786 « *Le catéchisme du genre humain* » qui connut un succès retentissant. Il y dénonce un ordre anti-social fondé sur la propriété, le mariage et la religion et veut y substituer un ordre social reposant sur la communauté des biens, des jouissances et du travail. Il s'engage dans la Révolution et en 1790 publie « *Le Code civique de la France* » qui défend le droit à la subsistance et au travail.

A la fuite du roi il se déclare républicain, participe à l'insurrection du 10 août, et acquiert des responsabilités au club des Jacobins. En 1793 il publie « *les Entretiens du père Jacob* » (Projet de constitution fondée les sociétés populaires épurées). Il dénonce les abus de la Terreur. Arrêté en février 1795 il est libéré au lendemain de Vendémiaire. Juge au tribunal civil de la Seine sous le Directoire, battu aux élections de 1797 il place ensuite sur ses espoirs en Bonaparte, mais reste fidèle à ses idées sociales. Il meurt en 1807.

P.A COUROUBLE veut rendre justice à un généreux utopiste, pionnier du féminisme et de l'écologie, prédécesseur de Babeuf et de St Simon, et curieusement oublié alors que son œuvre est étudiée en Sorbonne à Moscou et à Tokyo et que Jaures en a fait un « précurseur du communisme ».

Courrier des lectrices et lecteurs

C'est toujours avec beaucoup d'intérêt que nous recevons commentaires et critiques de celles et ceux qui nous lisent.

Mme Lucienne PICARD de Paris nous écrit à propos de la commémoration du 10 thermidor à Paris : « Autant j'adhère pleinement au dépôt d'un bouquet près la plaque évoquant le séjour de Robespierre dans la maison Duplay, autant je conteste que l'on en dépose un à la Conciergerie, et surtout à l'emplacement de la Guillotine, place de la Concorde, même si un ruban indique que ce bouquet est destiné à Robespierre et à ses compagnons. Il me semble que cela va en l'encontre du but recherché ; n'est-ce pas, sans le vouloir certes, apporter de l'eau au moulin de ceux qui n'associent que trop le nom de Robespierre à la Terreur et à la guillotine ? »

Dans le même courrier Mme PICARD fait une remarque à propos de l'article « *Robespierre, la Révolution et les banquiers* »

« On nous dit que les banquiers sont anglais, hollandais, genevois francfortois. Seuls les banquiers Frey sont qualifiés de « *juifs moraves* ». Pourquoi cette distinction qui n'apporte rien au texte ?... »

Plus loin, parlant de Talleyrand et Danton, il est écrit « *jouisseurs tous deux ils se ressemblaient, dit-on, comme deux gouttes de pus* ».

Ce commentaire n'apporte lui non plus rien au texte. L'injure ne saurait tenir lieu d'arguments : certes certains ont utilisé calomnies et propos sordides pour qualifier Robespierre. doit-on utiliser nous aussi de tels procédés ?

... *Le débat est ouvert.*

Exposition

C'est du 4 au 11 novembre 2007 que les Amis de Robespierre présenteront à l'Hôtel de ville d'Arras, leur exposition sur « Arras et le Pas-de-Calais sous l'Empire »

St-Pol : Le procureur syndic demande de faire déporter cette classe d'hommes intolérants qu'on appelait autrefois moines récollets, répandus sur la terre de la Liberté pour allumer partout le flambeau de la discorde. Ils s'agitent partout dans le district de St Pol, secondés par des fanatiques et des fripons.

Paris : Le ministre de l'Intérieur Roland demande que partout soient supprimés les signes de la royauté

Fressin : La gendarmerie demande à la garde nationale de lui prêter main-forte car il est impossible que 15 gendarmes puissent seuls réprimer les délits effrayants qui se commettent habituellement dans l'immense étendue de bois du district de Montreuil.

Arras : Pétition d'épouses de volontaires qui réclament justice et qu'on leur distribue le plus tôt possible ce qui doit leur revenir car elles manquent de tout et sont avec leurs enfants dans la misère

Valhuon : Le BON et TAVERNIER ont vu à Valhuon une forêt ambulante rentrant en plein midi à St Pol. De Ramecourt à Humières un grand nombre d'arbres nationaux ont été indignement coupés et abattus.

Paris : Le ministre de l'intérieur fait savoir que la donation que la dame Lameth (émigrée) faite à son fils est nulle parce que faite à l'étranger, en pays ennemi et sachant que ces biens allaient être séquestrés. C'est donc un acte frauduleux.

Aire sur la Lys : Le maire a assemblé les citoyens dans l'église Notre-Dame et a fait une quête pour fournir le contingent.

La quête a produit 1900 livres et on a fait publier que ceux qui voudraient s'engager auraient 80 livres.

Personne ne s'est présenté. Prière de nous donner la conduite à tenir.

Arras : Asselin fils, travaillé de la fièvre, démissionne à cause de la faiblesse de sa santé de son poste d'aumônier de l'hôpital

Boulogne s/mer : Etat des piques fabriquées dans les communes du district : 2 270

Prix de l'adjudication : 17 575 livres

Nombre d'habits et effets d'équipements fournis pour le gardes nationaux et les volontaires : 733

Revêtus de ces uniformes les volontaires nationaux sont partis pour Hesdin où ils ont formé de bataillons ou ont été incorporés dans d'autres bataillons.

Paris : Le ministre de la Guerre Pache promet de s'occuper de la situation pénible des sous-officiers et soldats licenciés du régiment (suisse) De Salis Samade, qui sont à la citadelle d'Arras. Il leur fera accorder un brevet de pension daté de leur licenciement

Etrun : Il reste une cloche à fondre à l'abbaye. Il faut poursuivre les recherches partout.

Cauler, arrondissement de Fruges : Pierre-Joseph Pruvost a appris que l'Assemblée nationale paye la toile qu'il faut pour faire les tentes pour couvrir nos frères, un quart plus cher qu'elle ne vaut

Il se propose de fournir pour 18 deniers l'aune de toile soit grosse soit fine, soit blanche soit grise

St-Omer : Le vicaire de l'hôpital signale qu'une horde de tourières de religieuses et des médecins et chirurgiens gangrenés par ces diablasses en jupons dissuadent les blessés de recourir aux prêtres assermentés

Cette armée de religieuses est plus redoutable que l'armée prussienne

Paris : Michel Le Peletier député à la Convention vient de tomber sous le fer d'un assassin. Le ministre de la Justice demande à tous de prêter une mutuel secours pour découvrir, arrêter et faire charger de fer l'infâme assassin

(signalement : Taille 5 pieds six pouces, barbe bleue, teint basané, belles dents, houppelande grise à revers verts et chapeau rond)



assassinat de Le Peletier Janv 93

Montreuil : Etat de la garde nationale du district : 2 légions composées de 10 bataillons chacun. Les deux légions formant environ 11 000 hommes.

Arras : Nous avons reçu hier deux imprimés de la chanson marseillaise et nous observons que cela est insuffisant

Paris : En vue de la guerre prochaine, le ministre de la Guerre Burnonville invite chaque municipalité à faire fabriquer incessamment 10 paires de souliers

Ils seront examinés par des experts qui vérifieront la qualité, et fixeront le prix.

Frévent : Prévost, curé, se défend des accusations de la municipalité qui prétend qu'il a laissé dans les registres aux naissances, mariages et sépultures des actes informes et des lacunes.

Elle lui reproche aussi d'avoir remis à un citoyen des pièces d'argenteries de son église et de n'avoir point inhumé certains morts.

Robespierre dans le texte

« *Quand Robespierre mettait la Constituante en effervescence* »

De tous les procès qu'on fait à Robespierre, l'un des plus souvent intentés est bien celui de n'avoir été qu'un député insignifiant durant la Constituante. La plupart de ses détracteurs répètent à l'envi cette contrevérité.

On pourrait pourtant citer maints exemples de l'autorité conquise par Robespierre à l'Assemblée nationale collègues, et ce de très bonne heure ainsi qu'en témoigne l'événement suivant.

On est le 23 janvier 1790, soit huit mois à peine après la réunion des Etats Généraux.

Déjà ROBESPIERRE, s'était fait connaître par ses interventions, contre l'instauration d'un mode de scrutin censitaire, qui lui avaient valu des articles élogieux dans une partie de la presse et une naissante célébrité. Battu par la quasi totalité de la Constituante sur cette question du distinguo entre « citoyens actifs et citoyen passifs », ROBESPIERRE, trouve très habilement l'occasion de relancer ce débat capital, en s'appuyant sur la situation de la province d'Artois.

Dans celle-ci, explique-t-il, les habitants paient moins d'impôts que dans le reste du royaume, grâce à des privilèges consentis lors de son annexion ; la qualité d'électeur actif étant déterminée par le montant des impôts acquittés, les Artésiens seront donc plus massivement privés du droit de vote. Cela vaut aussi pour d'autres citoyens des ci-devant provinces d'Etat.

ROBESPIERRE démontre donc qu'il serait très injuste de fixer une quotité unique de l'impôt exigible pour obtenir le droit de vote.

Très fin politique ROBESPIERRE avait trouvé là un moyen imparable de relancer le débat contre le suffrage censitaire.

« Jetez les yeux sur cette classe intéressante qu'on désigne avec mépris par le nom sacré de peuple... Voulez-vous qu'un citoyen soit parmi nous un être rare, par cela seul que les propriétés appartiennent à des moines, à des bénéficiers, et que les contributions directes ne sont pas en usage dans nos provinces ? Voulez-vous que nous portions à ceux qui nous ont confié leurs droits, des droits moindres que ceux dont ils jouissaient ? Que répondre quand il nous dirons : *« vous parlez de liberté et de constitution, il n'en existe plus pour nous ; la liberté consiste dites vous, dans la volonté générale, et notre voix ne sera pas comptée dans le recensement général des voix de la nation »*

Et Robespierre propose le décret suivant :

« L'Assemblée nationale... voulant maintenir l'égalité publique entre toutes les parties du royaume, déclare l'exécution des dispositions concernant la nature et la quotité des contributions nécessaires pour être citoyen actif, électeur et éligible, différée jusqu'à l'époque où un nouveau mode d'imposition sera établi, que jusqu'à cette époque, tous les français, c'est à dire tous les citoyens domiciliés en France, nés français ou naturalisés français, seront admissibles à tous les emplois publics, sans autre distinction que celle de leurs vertus et talents ; sans qu'il soit dérogé

toutefois aux motifs d'incompatibilité décrétés par l'Assemblée nationale »

Les premières élections devant avoir lieu très bientôt, c'était empêcher de fait qu'elles se fissent au suffrage censitaire.

Il s'ensuivit aussitôt une « **longue et tumultueuse** » agitation dans l'Assemblée dit la Gazette Nationale qui consacre un long compte-rendu à cet incident.

Alexandre LAMETH, député de la noblesse de l'Artois, et l'un des ténors de l'Assemblée Constituante, essaie de rétablir le calme et monte à la tribune pour déclarer :

« Je reconnais dans la motion de M. de ROBESPIERRE le courage et le zèle qui l'ont toujours caractérisés, et avec lesquels il a défendu les intérêts des classes les moins heureuses de la société : cette question est sans doute la plus importante de toutes celles que l'Assemblée a pu et pourrait délibérer »

Cette intervention provoque, dit la Gazette, des murmures du côté droit et loin de se calmer, les esprits s'échauffent.

Une partie de l'Assemblée quitte les bancs et se répand dans la salle ; l'autre partie est immobile et calme.

La question si pertinente posée par ROBESPIERRE a mis les 600 députés de la Constituante dans un grand embarras sur un sujet capital.

Finalement sa motion entière est renvoyée au Comité de Constitution.

Comment aller dire après cela, sans se ridiculiser, que ROBESPIERRE passa inaperçu à l'Assemblée. On sait, qu'il y intervint plus de 400 fois, et acquit, au fil des mois, une telle stature qu'il put en 1791 faire adopter par l'Assemblée la non rééligibilité de ses membres pour la législative suivante.

Ce coup d'éclat du 23 janvier 1790 déclina contre lui la hargne des plus réactionnaires de ses collègues et notamment celle d'un autre député artésien, BRIOIS DE BEAUMETZ, président sortant du Conseil d'Artois et membre influent de la Constituante. Falsifiant sans vergogne l'argument de ROBESPIERRE, M. de BEAUMETZ osa alerter les habitants de la province en prétendant que ROBESPIERRE s'était plaint de ce qu'ils payaient trop peu d'impôts et fit partout distribuer des libelles pour répandre cette calomnie... Voir à ce sujet l'excellent article Bruno DECRIEM paru dans notre bulletins n° 8